

Union des consommateurs UFC Que-Choisir de la Vallée de Montmorency

Centre culturel du Forum 95210 Saint Gratien Courriel : contact@montmorency.ufcquechoisir.fr Site : https://www.ufc-ul.org Tel : 07 71 71 09 73

Le 15 Février 2024 UFC953 2024 - 001

CONVOCATION À NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

(Réservée aux adhérents de l'Association « UFC Vallée de Montmorency » à jour de cotisation)

Chères adhérentes et chers adhérents,

Notre Assemblée Générale Ordinaire statutaire annuelle se tiendra le Mercredi 27 mars 2024 à 19h

(Salle Jean Hulin) au Centre Culturel du FORUM à St Gratien

Ordre du jour de l'Assemblée Générale
□ Rapport moral □ Rapport financier □ Orientations et projets d'activités 2024 □ Renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration (CA) Trois administrateurs sortants cette année: Mme Jacqueline DARGNAT, M. Thierry DU BLED, M. Pascal FOUCHÉ. Les candidatures enregistrées à ce jour sont: Mme Jacqueline DARGNAT, M. Thierry DU BLED. (Conformément à nos statuts, si vous souhaitez vous présenter au Conseil d'Administration vous devez êtes adhérent
depuis plus d'une année et candidater au moins 8 jours avant la tenue de l'AG). □ Fixation du montant de la cotisation annuelle. (Actuellement : 28€ pour une primo-adhésion, 23€ pour une réadhésion).
Nos statuts sont consultables à l'adresse : http://www.ufc-ul.org/ul953/administration/statuts_2018.pdf
Cordialement et à bientôt. Pascal RISSEY (Président)
PS: pour faciliter l'organisation, merci de nous informer si vous souhaitez y participer (Tel: 07.71.71.09.73 ou Courriel: contact@montmorency.ufcquechoisir.fr)
Si vous ne pouvez pas participer à l'AG, merci de nous retourner votre pouvoir soit par courrier à UFC Que Choisir - Centre culturel du Forum - 95210 Saint Gratien, soit par courriel à contact@montmorency.ufcquechoisir.fr
Vous pouvez désigner : une personne nominativement, une fonction générique (Président, Secrétaire, Trésorière, un membre du CA, une personne présente non membre du CA), ou laisser le pouvoir en blanc (dans ce cas, il sera attribué prioritairement à une personne présente non membre du CA). ATTENTION : Une personne ne peut pas avoir plus de 5 pouvoirs (CF Statuts).
Je soussigné(e) membre de l'UFC Que Choisir Vallée de Montmorency, et à jour de ma cotisation, donne pouvoir à
de me représenter à l'Assemblée Générale du mercredi 27 mars 2024.
Signature (précédée de « bon pour pouvoir »)